



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Professionnalisation des acteurs locaux du tourisme (NOTT)

Publics concernés

Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

Domaines secondaires

Tourisme

Cette aide accompagne les maîtres d'ouvrage sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet territorial "Nouvelle Organisation Territoriale Touristique" dans la professionnalisation des acteurs locaux du tourisme.

Objectifs

favoriser la montée en compétences des acteurs du tourisme, prestataires et personnels des offices du tourisme, dans le cadre d'un programme de professionnalisation.

Bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics et privés sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet territorial « Nouvelle Organisation Territoriale Touristique »

Montant

L'aide s'élève à un montant maximum de 80% des dépenses éligibles HT ou TTC et portant sur les phases de sensibilisation et d'accompagnement collectif

Le montant minimum pris en compte pour chaque type d'action engagée est de 1 500 € HT ou TTC

Les assiettes sont HT (Hors Taxes) ou TTC (Toutes Taxes Comprises) selon le régime de TVA auquel est soumis le porteur du projet ou les bénéficiaires finaux.

Dépenses éligibles sur les phases de sensibilisation et d'accompagnement

collectif, à destination des acteurs professionnels, élus et bénévoles :

assises ou rencontres professionnelles du tourisme liées au thème de la professionnalisation à l'échelle du territoire de projets (animateur ou prestataire externe, location de salle et matériels techniques/logistiques, hors frais de restauration)

site internet dédié

voyage d'études / éductour (frais de déplacement collectif, animateur, une nuitée sous présentation du devis)

étude de définition du programme de professionnalisation, détection des besoins et accompagnement collectif (prestation externe)

Modalités

Engagement d'un programme pluriannuel de professionnalisation des acteurs

du tourisme conduit en partenariat avec la Mission des Offices de tourisme

Nouvelle-Aquitaine (MONA) s'appuyant sur trois phases :

phase de sensibilisation permettant de s'éveiller, de s'informer

phase d'accompagnement collectif permettant de co-construire les attendus de formation

phase de formation permettant d'acquérir des compétences

Ces phases peuvent aussi faire l'objet d'un engagement sous la forme d'une démarche collective axée sur la qualité et débouchant sur des actions de labellisation.

Concernant la phase de formation, celle-ci doit être construite en partenariat avec la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage et les Missions locales, la MONA, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés ou les Opérateurs de Compétences (OPCO).

Obligations : programme de professionnalisation pluriannuel ajusté annuellement suite aux Comités techniques et Comités de pilotage.

Comment faire ma demande ?

Vous pouvez prendre contact afin de connaître les démarches à effectuer .

Correspondants

Site de Limoges (départements 87-23-19)

27, boulevard de la Corderie. CS 3116
87031
Limoges Cedex 1

05 55 45 00 30

Site de Poitiers (départements 79-86-17-16)

15, rue de l' Ancienne Comédie CS 70575
86021
Poitiers

05 16 01 40 55

Site de Bordeaux (départements 33-24-47-40-64)

14, rue François de Sourdis CS 81383
33077
Bordeaux cedex

0557578309